

Fiche de procédure pour les parcours de découverte du monde professionnel

ETAPES	MODALITES ET PROCEDURES
Informations générales sur la subvention	<p>Financement : Fonds commun État / Région Grand Est / Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et OFAJ Des formats de rencontres numériques et de mobilité virtuelle peuvent être pris en charge dans le cadre de frais de programme. En cas de « Parcours découverte » en dehors du périmètre géographique du Rhin supérieur, les partenaires peuvent, par commun accord, convenir d'un financement dérogatoire. Au-delà de 500€ de dépenses, un devis est demandé. Les établissements bénéficiant d'une subvention s'engagent à respecter les règles de communication externe.</p> <p>Hébergement et frais de programme : Forfait de 35€/nuitée/élève et par accompagnateur (plafond de 50€/élève/accompagnateur/nuitée). Ce forfait comprend d'éventuelles frais de restauration. Des frais de programme sont également éligibles. D'une façon générale, le repas du midi n'est pas pris en charge sauf s'il fait partie du forfait jour de l'auberge de jeunesse. Les frais de programme peuvent être pris en charge (visites guidées, entrées de musée, frais d'intervenant...). L'intervention d'un professionnel allemand ou suisse dans les établissements scolaires (ou en tiers lieu lors de rencontres de classes) peut donner lieu à une subvention maximum de 150 euros.</p> <p>Déplacement : Prise en charge des frais de transport allers et retours et transport sur place pour les visites à la journée ou séjours situés <u>dans l'espace du Rhin supérieur</u>, et à la marge en dehors du Rhin supérieur (si le projet est validé). Train à privilégier lorsque c'est possible.</p> <p>Accompagnement : La DARILV peut vous aider au montage de votre projet et vous donner des conseils. Pour les rencontres en tiers lieu, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement gratuit du <u>centre de rencontre franco-allemand de Breisach</u> pour tout le Rhin supérieur. Nous pouvons vous aider à trouver un hébergement si vous n'en avez pas trouvé, à organiser un programme culturel et linguistique autour de cette rencontre franco-allemande.</p>
En amont du séjour Candidature	<p>Procédure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir en ligne le formulaire de candidature Framaform en amont de chaque visite/séjour selon le calendrier suivant : <ol style="list-style-type: none"> a. pour les actions ayant lieu entre le 1er octobre 2020 et le 31 janvier 2021, date limite de dépôt des dossiers : 6 novembre 2020*, résultats de la commission d'attribution : fin novembre 2020. b. pour les actions ayant lieu entre le 1er février et le 30 septembre 2021, date limite de dépôt des dossiers : 8 janvier 2021*, résultats de la commission d'attribution : fin janvier 2021. <p><i>*Pour les salons, nous vous remercions de faire votre demande au moins 1 mois à l'avance, et au moins deux mois à l'avance pour les salons que nous coordonnons et pour lesquels plusieurs partenaires sont impliqués (le pôle franco-allemand du salon de Colmar, la Job Start Börse, le Einstieg Beruf et la BIM).</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Après chaque commission (fin novembre, fin janvier), la DARILV adresse aux établissements un courrier d'attribution pour la subvention.
A l'issue du séjour	<ol style="list-style-type: none"> 3. A l'issue du séjour, l'établissement envoie à la DARILV par mail (ce.maeri@strasbourg.fr) le bilan pédagogique, le RIB établissement, les factures. 4. Une fois le dossier complet vérifié par la DARILV, il est saisi et traité au niveau du service de gestion du GIP FCIP pour remboursement des frais engagés à l'établissement.

Contact Darilv

Suivi pédagogique et coordination : Cécile Reinbolt

Mail : cecile.reinbolt@ac-strasbourg.fr Tel : 06 12 28 46 89

Suivi administratif et financier : Noëlline Kientzi

Mail : ce.maeri@ac-strasbourg.fr Tel : 03 88 23 38 51

Action régionale, transfrontalière et en pays germanophone

Année scolaire 2020-2021